



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) par lequel le Conseil de sécurité m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, du respect du cessez-le-feu et de l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). J'y fais le point de la situation dans le pays, depuis la parution de mon précédent rapport au Conseil en date du 23 juin 2006 (S/2006/426).

II. Mise en œuvre des principaux éléments de l'Accord de paix global

2. Lorsque j'ai assisté à l'entrée en fonctions du Gouvernement d'unité nationale et à la signature de la Constitution nationale intérimaire à Khartoum le 9 juillet 2005, j'ai engagé le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) à honorer promptement et dans leur intégralité les engagements pris dans le cadre de l'Accord de paix global. Un an plus tard, les parties ont commencé à mettre en œuvre quelques-uns des arrangements prévus dans l'Accord en matière de sécurité mais n'ont guère progressé concernant le partage du pouvoir et des richesses. De fait, elles continuent de contester l'interprétation de plusieurs aspects de l'Accord et n'ont pas donné suite à d'autres engagements.

3. La MINUS et plus largement le système des Nations Unies ont continué de jouer un rôle majeur à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, la Mission a offert ses bons offices et un appui politique aux parties, surveillé et vérifié les arrangements de sécurité et proposé son aide dans un certain nombre de domaines, notamment la gouvernance, le relèvement et le développement.

4. Dans l'ensemble, les efforts faits par les parties pour appliquer les dispositions prévues dans l'Accord de paix global en matière de sécurité ont éloigné le spectre d'un nouveau conflit. De manière générale, les Forces armées soudanaises se retirent du Sud-Soudan selon le calendrier prévu, encore que l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) les ait accusées de se regrouper autour des gisements de pétrole dans la région séparant le Nord du Sud, au lieu de se redéployer plus au nord. Dans les mois à venir, il est crucial que le commandement militaire soit transféré dans toutes les régions du Sud-Soudan.



5. Lors de sa réunion du 4 juillet, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, créée dans le cadre de l'Accord de paix global, a estimé que l'APLS avait achevé ses opérations de retrait dans l'est du pays. La MINUS a vérifié le redéploiement de 5 672 hommes sur un effectif déclaré de 8 763 hommes. On estime que les hommes qui manquent à l'appel ont quitté l'APLS. L'achèvement des opérations de redéploiement constitue un jalon important dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et met fin à la mission de suivi de la MINUS dans l'est du pays. La Mission a depuis commencé à se retirer de la région.

6. Dans l'ensemble, les mécanismes de sécurité créés dans le cadre de l'Accord de paix global, tels que la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et les Commissions militaires mixtes de zone, fonctionnent comme prévu, enquêtant sur les violations et réglant les différends par la négociation. Ils ont joué un rôle notable dans le règlement pacifique d'un certain nombre d'incidents qui auraient pu s'envenimer, notamment l'embuscade dont a été victime un convoi non armé au nord d'Abyei en mars et les affrontements qui ont opposé en dehors de leurs heures de service des officiers de l'APLS et des Forces armées soudanaises au marché de Rubkona, dans l'État de l'Unité, affrontements dans lesquels huit civils et trois militaires ont trouvé la mort.

7. Toutefois, le Sud-Soudan continue de vivre dans l'insécurité du fait de la présence d'autres groupes armés, de la violence communale et de campagnes de désarmement forcé. L'APLS a certes absorbé la plupart des Forces de défense du Sud-Soudan mais les autres groupes armés font toujours peser une lourde menace sur la région. La prolifération des petites armes a causé des centaines de morts dans des affrontements communaux concernant les droits fonciers et l'accès à l'eau et aux pâturages. Une opération de l'APLS qui visait à désarmer un groupe hors la loi, l'Armée blanche, dans l'État du Jonglei en mai a déclenché de graves affrontements. Les parties sont très en retard en ce qui concerne l'incorporation des autres groupes armés dans leurs forces. Le Comité de collaboration avec les autres groupes armés s'est réuni à Juba le 5 août, tenant ce qui n'est encore que sa deuxième réunion; il a cependant décidé que les parties présideraient les réunions ordinaires à tour de rôle. Les parties ont remis à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu la liste des groupes armés qui s'étaient ralliés à elles, mais le flou règne quant à leur statut d'allié, à leur composition et à leur emplacement.

8. La constitution des unités mixtes intégrées a progressé lentement. Les parties ont pris environ 18 mois de retard concernant ce point important et ne pourront probablement pas respecter la date butoir fixée au 1^{er} octobre 2006 pour achever le regroupement, la formation et le déploiement des unités. Parallèlement, les parties ont entamé le regroupement des unités à Juba, Torit et Khartoum. Toutefois, pour être véritablement efficaces et combler le vide laissé par le redéploiement de l'APLS et des Forces armées soudanaises, les unités mixtes intégrées ont besoin d'une formation plus poussée et d'un appui financier et matériel. Il reste aussi beaucoup à faire pour intégrer ces unités et définir leurs structures de commandement.

9. Lors des réunions de la Commission politique du cessez-le-feu et dans le cadre du Conseil de défense conjoint, les deux parties ont fait savoir qu'elles jugeaient indispensable de disposer d'un appui international pour constituer les unités mixtes intégrées. Afin de faire progresser le dossier, la MINUS les a invitées à présenter une demande officielle à la communauté internationale. En outre, le 9 août, le

Commandant de la Force de la MINUS a convoqué une réunion à laquelle ont participé des représentants des ambassades à Khartoum afin d'examiner les domaines dans lesquels la communauté internationale peut faciliter la formation dont bénéficieront les unités mixtes. Pour sa part, le Gouvernement du Sud-Soudan aura besoin d'une aide internationale importante afin de restructurer, former et équiper l'APLS et de se doter des capacités administratives voulues pour appuyer une armée moderne. Certains membres de l'APLS n'ont pas touché leur solde depuis de nombreux mois, ce qui a entraîné des affrontements isolés et des cas d'insubordination. Les réductions d'effectifs prévues par l'Accord de paix global exigeront également un appui international en faveur des efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

10. L'appui international sera aussi crucial dans le cadre de la réforme du reste du secteur de la sécurité nationale. L'Accord de paix global prévoit que les parties adoptent une loi sur la sécurité nationale qui régisse le service chargé de la sécurité nationale et confie la mise en œuvre des réformes à un Conseil national pour les questions de sécurité. La MINUS a reçu pour mandat d'aider les parties à restructurer la police soudanaise, en coordination avec les programmes d'assistance bilatérale et multilatérale. Toutefois, les parties n'ont guère progressé au niveau national. Les principaux organismes chargés de la sécurité sont saisis de modifications qu'il est proposé d'apporter à la loi sur la sécurité nationale, mais aucune proposition n'a été rendue publique.

11. Mises à part quelques améliorations sur le plan de la sécurité, les progrès sont rares en ce qui concerne le partage du pouvoir et des richesses prévu dans l'Accord de paix, domaine dans lequel les parties ont pris beaucoup de retard. S'agissant du secteur pétrolier, domaine crucial, elles continuent de s'opposer sur la question de savoir si la Commission nationale du pétrole, dans laquelle elles sont toutes les deux représentées, devrait être un organe consultatif ou au contraire un organe de décision, sur la nature de ses liens avec le Ministère de l'énergie et des mines et sur sa participation aux négociations touchant les contrats pétroliers. À cet égard, le Ministère devrait faire preuve d'une plus grande transparence afin de garantir l'équité et l'exactitude des calculs concernant les recettes pétrolières.

12. Les questions liées aux frontières entre le Nord et le Sud se sont révélées elles aussi source de différends. Le Comité technique spécial des frontières s'est réuni une fois pendant la période considérée, mais il n'a pas encore commencé ses travaux de fond sur la délimitation des frontières et a pris du retard à cause des précipitations. Ses travaux sont urgents parce que l'absence d'un accord sur la délimitation des frontières entre le Nord et le Sud jette la confusion en ce qui concerne les obligations liées au redéploiement militaire, la répartition des recettes pétrolières, la création des unités mixtes intégrées et au bout du compte le référendum qui confirmera l'unité du Soudan ou autorisera le Sud à faire sécession.

13. Les parties n'ont pas non plus progressé dans la mise en œuvre du Protocole relatif au règlement du conflit dans la zone d'Abyei depuis que le Parti du Congrès national a rejeté le rapport de la Commission frontalière d'Abyei paru en juillet 2005. Parallèlement, l'incapacité de la présidence à constituer un conseil exécutif local ou un conseil dans la zone d'Abyei signifie que la population locale est privée dans une large mesure de services de police, de services d'assainissement et de services de santé. Abyei reste un secteur névralgique en ce qui concerne l'application de l'Accord de paix global.

14. Les difficultés éprouvées par les parties pour prendre des décisions et parvenir à des compromis ont ralenti la mise en œuvre de l'Accord dans un certain nombre d'autres domaines. La Commission politique du cessez-le-feu n'a pas pu régler certaines des questions dont elle était saisie, en particulier les restrictions imposées à la liberté de circulation de la MINUS au nord de la ville d'Abyei et le statut des zones de regroupement après redéploiement revendiquées par les uns et les autres. Lors d'une réunion organisée en mai afin d'examiner les points litigieux concernant Abyei, la direction mixte regroupant le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan a choisi de laisser la présidence trancher, mais celle-ci n'a pas encore pris de décision. En août, les parties ont créé de nouveaux comités conjoints et la question d'Abyei est désormais entre les mains d'un sous-comité du Comité politique conjoint qui regroupe le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan.

15. Jusqu'à présent, les parties n'ont tout simplement pas donné la priorité voulue aux obligations qui leur incombent au titre de l'Accord de paix global, bien que le Gouvernement commun continue de fonctionner. Presque rien n'a été fait pour préparer les élections nationales, qui étaient prévues à l'origine pour le milieu de 2008 mais qui ont été reportées au milieu de 2009 par la Constitution nationale intérimaire.

16. Rares sont les commissions créées dans le cadre de l'Accord de paix global qui fonctionnent comme prévu. La Commission nationale d'examen de la Constitution, chargée d'examiner la législation soudanaise, ne s'est pas réunie cette année. L'Assemblée nationale a adopté une seule loi portant création d'une commission, qui n'a pas même pas été examinée par la Commission nationale d'examen de la Constitution contrairement à ce qui est prévu dans l'Accord de paix global. La législation qui porterait création de la Commission nationale des droits de l'homme, de la Commission nationale de la fonction publique, de la Commission nationale foncière et de la Commission électorale nationale n'a pas encore été adoptée. Il y a toutefois des signes encourageants qui tendent à montrer que l'Assemblée nationale est un lieu d'échanges dynamiques propice à un dialogue politique ouvert. Lors de la deuxième session, les parlementaires, qui représentent une vaste palette de partis politiques, ont tenu des débats intenses sur un certain nombre de questions nationales et de questions touchant l'Accord de paix global.

17. Les parties ont également pris du retard dans la mise en œuvre du programme de réformes législatives prévu dans l'Accord de paix. L'Assemblée nationale est arrivée au terme de sa deuxième session ordinaire de trois mois en juillet sans adopter de lois en rapport avec l'Accord de paix. À sa prochaine session, elle devrait examiner d'importants projets de loi sur les questions électorales, les partis politiques et le secteur de la sécurité nationale. Or, les parties n'ont toujours pas rendu publics les projets de loi afin qu'ils fassent l'objet d'un débat, alors qu'ils influenceront grandement sur l'avenir du pays.

18. La Commission d'évaluation continue de suivre l'application de l'Accord de paix tant en plénière que dans le cadre de quatre groupes de travail qui s'occupent du partage du pouvoir, du partage des richesses, de la sécurité et des trois régions qui font l'objet de protocoles distincts, à savoir les zones d'Abyei, du Kordofan du Sud et du Nil bleu. Le 16 août, la MINUS a participé en sa qualité de membre de droit à la onzième réunion plénière de la Commission d'évaluation et les parties et les autres membres internationaux de la Commission lui ont réservé un bon accueil.

Toutefois, les parties ne se sont pas montrées très intéressées par la Commission et ne l'ont pas non plus utilisée comme elles le devraient pour faire progresser le processus de paix.

19. De son côté, le MPLS fait face à des difficultés bien naturelles puisqu'il cesse d'être un mouvement de libération pour devenir un parti politique ouvert et participer à un gouvernement qui reflète la diversité des peuples du Sud-Soudan. Son Bureau politique intérimaire, chargé de superviser la réforme interne, a pris ses fonctions en avril 2006 à Rumbek et la deuxième convention du parti devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

20. Au tout début de la période considérée, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a continué à s'en prendre à des civils et à déstabiliser la zone le long de la frontière du Soudan avec l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Les initiatives militaires n'ont pu jusqu'à présent éliminer la menace qu'elle représente, en partie à cause des problèmes de coordination entre les pays touchés. Comme suite à des efforts soutenus de la part des autorités du Sud-Soudan, le Gouvernement ougandais et la LRA ont engagé des négociations à Juba le 14 juillet, sous l'égide du Gouvernement du Sud-Soudan. Les négociateurs sont saisis d'un certain nombre de questions complexes et litigieuses, mais ces pourparlers sont sans précédent. Le Gouvernement ougandais et la LRA ont signé un accord de cessation des hostilités à Juba le 26 août, en vertu duquel les membres de la LRA sont tenus de se regrouper dans deux lieux au Sud-Soudan.

III. Application du mandat de la MINUS

Appui politique et réconciliation

21. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, la MINUS a continué à offrir ses bons offices et un appui politique dans différents domaines afin de faciliter l'application de l'Accord de paix global et le règlement des autres conflits au Soudan. Au Sud-Soudan, elle a exercé ses bons offices afin de faciliter le retour au calme dans un certain nombre de situations explosives, notamment à la suite des affrontements provoqués par la campagne de désarmement forcé dans le Jonglei et de l'incident du marché de Rubkona. À partir du 11 août, la MINUS a organisé plusieurs réunions d'urgence de la Commission militaire mixte de zone afin d'obtenir un cessez-le-feu de la part de l'APLS et des forces de paix de Pangak alliées aux Forces armées soudanaises dans le secteur III (Malakal). Les activités de liaison et les bonnes relations de la MINUS avec la plupart des commandants des Forces armées soudanaises, de l'APLS et d'autres groupes armés se sont révélées cruciales pour désamorcer la situation tendue dans l'État du Haut-Nil. Plus largement, la MINUS a continué à jouer un rôle important dans l'ensemble du Sud-Soudan en décelant les tensions intercommunales et en intervenant pour les dissiper.

22. La MINUS a suivi les pourparlers entre le Gouvernement soudanais et le Front Est organisés sous l'égide de l'Érythrée, qui ont commencé à Asmara le 13 juin. Les parties ont décidé de ne pas convier d'autres acteurs internationaux à participer aux pourparlers à ce stade et n'ont pas accepté l'appui technique et les services d'expert offerts par la Mission en vue de faciliter les négociations. Le rôle joué par l'Érythrée dans les pourparlers confirme également le réchauffement des relations

entre celle-ci et le Soudan; le 12 juin, les Présidents soudanais et érythréen se sont rencontrés pour la première fois depuis plus de cinq ans.

23. La MINUS a également soutenu les initiatives visant à obtenir un appui en faveur de l'Accord de paix pour le Darfour et à le renforcer. Elle a continué à inciter les groupes non signataires à appuyer cet Accord et s'est associée aux travaux de la Commission conjointe dirigée par l'Union africaine et des commissions de cessez-le-feu. L'Organisation des Nations Unies a organisé six ateliers à Nyala et El-Fashir pour expliquer la teneur de l'Accord de paix pour le Darfour et a ciblé de nombreuses parties prenantes, dont la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), les organisations de la société civile, les associations féminines et les autorités traditionnelles. La MINUS a également offert ses bons offices afin d'encourager les discussions entre la MUAS et les personnes déplacées à Zalingei, ce qui a permis à celles-ci d'exprimer leurs préoccupations et à la Mission de l'Union africaine de reprendre les patrouilles dans les camps.

24. Pendant la période considérée, la MINUS a accru notablement son appui à la MUAS au vu des fonctions et responsabilités supplémentaires conférées à celle-ci par l'Accord de paix pour le Darfour. La MUAS a revu la conception générale de l'opération, laquelle a été adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 27 juin. La MINUS a également donné suite aux demandes d'aide que l'Union africaine lui avaient adressées dans les domaines des transmissions, du soutien logistique, des transports, de l'information et de l'aide humanitaire. L'ONU et l'Union africaine élaborent actuellement des mesures d'appui en faveur de la MUAS afin de renforcer ses capacités et de l'aider à s'acquitter de sa mission. Toutefois, l'attitude du Gouvernement soudanais vis-à-vis de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité et du passage de relais entre l'Union africaine et l'ONU concernant le maintien de la paix au Darfour a été très négative. L'ONU continuera à travailler avec Khartoum sur ce point crucial.

Déploiement et activités militaires

25. La MINUS a maintenant déployé la quasi-totalité de ses effectifs militaires, qui devraient atteindre 9 880 personnes. Au 4 septembre, 8 727 hommes, 695 observateurs militaires et 186 officiers dépêchés par 61 pays étaient arrivés au Soudan.

26. Avec la fin du redéploiement de l'APLS au Sud, le poste central de coordination des activités de redéploiement de la MINUS basé à Kassala a achevé ses travaux dans l'est du Soudan et le retrait de ses effectifs a commencé le 1^{er} août. Les officiers dépêchés par le Népal et l'Allemagne rentreront chez eux, la compagnie d'infanterie népalaise sera déployée dans une autre opération de maintien de la paix des Nations Unies et les observateurs militaires ont été réaffectés à des secteurs dans le sud du pays. Lors d'une cérémonie d'adieux, le 29 juillet, le gouverneur de Kassala a souligné que les organismes des Nations Unies pourraient poursuivre leur action humanitaire sans entraves dans la région. Je saisis cette occasion pour saluer le rôle majeur joué par le poste central de coordination des activités de redéploiement dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global dans l'est du pays.

27. Ces derniers mois, la MINUS a accentué sa présence et renforcé la sécurité dans l'Équateur. Comme le Conseil le sait, la Mission a pour mandat d'aider à protéger les civils soumis à un danger imminent dans les zones dans lesquelles elle

est déployée et dans la limite de ses moyens. En ce qui concerne la LRA, la MINUS est pour le moment cantonnée à un rôle de coordination et de partage de l'information avec les autorités soudanaises, les autres États Membres touchés et la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo, comme expliqué dans mon rapport du 29 juin 2006 (S/2006/478).

28. Les douaniers soudanais ont malheureusement beaucoup tardé à dédouaner une vaste gamme d'articles, notamment des rations alimentaires, à Port-Soudan et Khartoum. Ils détiennent du matériel de transmission considéré comme essentiel depuis février et dédouanent les articles entreposés dans les hangars de l'ONU avec une extrême lenteur, ce qui pose de nombreux problèmes logistiques aux forces de la MINUS. La Mission s'est plainte à ce sujet à de nombreuses reprises et à différents niveaux auprès du Gouvernement et la situation s'est quelque peu améliorée depuis. Toutefois, le matériel de transmission de la MINUS n'a toujours pas été dédouané.

29. Les retards dus aux formalités douanières et les fermetures de routes liées à la saison des pluies ont conduit la MINUS à se tourner davantage vers le transport aérien et fluvial. Les unités aériennes russe, indienne et pakistanaise sont désormais complètement déployées et opérationnelles mais n'ont pas encore été habilitées à voler la nuit par le Secrétariat de l'ONU. L'unité fluviale de la force a montré son efficacité lors du déploiement d'équipes de surveillance conjointes et d'éléments de protection le long du Nil dans la limite de sa zone opérationnelle, soit 100 kilomètres autour de sa base. Le 17 août, des inconnus ont tiré sur une embarcation de l'unité fluviale des Nations Unies qui transportait une équipe de surveillance conjointe près de Malakal, blessant deux militaires indiens et un observateur des Forces armées soudanaises. Je suis très préoccupé par cet incident où le personnel de la MINUS a été pris pour cible de propos délibéré et qui aux yeux de la Mission constitue une violation grave du cessez-le-feu.

30. Au 4 septembre, la MINUS avait présidé 35 réunions avec la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Malgré des progrès modestes sur un certain nombre de dossiers, la Commission reste une instance utile pour la tenue de discussions ouvertes et axées sur les résultats. Après un long retard, les deux parties ont enfin fourni à la Commission des renseignements sur la structure de leurs forces respectives. Une fois ces données analysées, il deviendra plus aisé de vérifier la composition des Forces armées soudanaises et de l'APLS.

Désarmement, démobilisation et réintégration

31. Les Commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont été mises sur pied afin de diriger et d'exécuter le programme intérimaire de désarmement, de démobilisation et de réintégration, mais les progrès généraux réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme pluriannuel de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été lents. Les Commissions ont besoin d'un personnel qualifié et motivé et de budgets adéquats pour fonctionner et renforcer leurs capacités. En outre, l'absence de certains des principaux organes nationaux de décision, notamment le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, a continué de limiter l'autorité des Commissions.

32. En juin, la campagne de désarmement forcé des civils organisée par l'APLS s'est heurtée à une violente résistance dans l'État du Jonglei. En réponse, la MINUS, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est attachée à appuyer le programme de désarmement des civils dans le comté d'Akobo afin d'encourager un désarmement non coercitif. Elle a aussi recommencé à appuyer la formation de 420 membres de l'APLS qui seront chargés du recensement des forces de l'APLS et a offert un appui analogue aux Forces armées soudanaises pour qu'elles en fassent de même avec les groupes armés qui se sont alliés à elles. Dans le même temps, 650 enfants qui combattaient aux côtés de l'APLS ont été démobilisés et ont retrouvé leur famille.

33. Pendant la période considérée, la Commission du Nord-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a démobilisé, avec l'aide de la MINUS, 122 femmes et ex-combattants mutilés enrôlés dans des groupes armés alliés aux Forces armées soudanaises et appuyé leur réinsertion.

Assistance électorale

34. Dans sa résolution 1590 (2005), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à la MINUS d'offrir aux parties des conseils sur la manière de préparer et de tenir les élections et référendums prévus par l'Accord de paix global. Pendant la période considérée, la Mission a achevé l'évaluation initiale du code électoral et engagé des discussions avec les parlementaires, les membres de la Commission électorale nationale, le responsable du registre des partis politiques, les dirigeants des partis politiques et les représentants de la société civile. Les opérations de recrutement pour constituer le groupe électoral de la MINUS sont en cours. Le groupe aidera la Commission électorale nationale à étoffer ses capacités et lui apportera un appui technique, centralisera les questions liées aux élections et coordonnera l'assistance électorale internationale.

Police

35. Au 1^{er} septembre, la MINUS avait déployé 666 membres de la police des Nations Unies originaires de 42 pays dans 21 bases d'opérations, soit plus de 90 % des effectifs autorisés. Dans le cadre d'un accord avec les services de police du Sud-Soudan, les membres de la police des Nations Unies coopèrent actuellement avec les autorités de police locales dans les zones de Juba et Kadugli.

36. Sur la recommandation de la MINUS, les services de police du Sud-Soudan ont créé un comité pour le perfectionnement de la police en mai et l'a chargé de formuler des politiques et de coordonner les initiatives de renforcement des capacités. Présidé par le chef des services de police, le Comité comprend des représentants du MPLS, du Gouvernement d'unité nationale et des organismes internationaux. Avec l'aide de la MINUS, il a établi un cadre et un plan d'action pour intervenir auprès des différents groupes de population à Juba. La composante de police de la Mission a élaboré un code de déontologie à l'intention de la police soudanaise, qui n'a pas encore été approuvé; elle est prête à jouer un rôle moteur afin de former le personnel des services de police du Sud-Soudan et a prévu pour ce faire un premier groupe de 34 instructeurs. Les services de police du Sud-Soudan ont également approuvé une proposition de la MINUS tendant à les doter d'un système d'identification et d'immatriculation de leur personnel, chaque membre recevant une carte d'identité. La mise en œuvre de ce projet a démarré en juin avec

l'immatriculation des hauts responsables et au 1^{er} septembre près de 2 000 policiers avaient été immatriculés. À l'échelon national, la MINUS et d'autres organismes des Nations Unies envisagent de commencer à dispenser une formation en matière de droits de l'homme à la police du Gouvernement d'unité nationale à Khartoum en septembre 2006. Dans l'intervalle, la Mission continuera à examiner avec le Gouvernement d'unité nationale d'autres façons d'aider la police dans le nord du pays.

Droits de l'homme

37. Les parties n'ont guère progressé s'agissant de la création des commissions des droits de l'homme prévues dans l'Accord de paix global. Le 27 juin, le Président Kiir du Sud-Soudan a nommé par décret cinq membres de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, alors même que la Commission n'a pas encore d'existence légale. Il a demandé aux personnes ainsi désignées de collaborer afin de mettre la dernière main à la législation correspondante. Au vu de cette évolution, la MINUS a organisé un atelier à l'intention des membres de la Commission afin qu'ils puissent se familiariser avec les questions relatives aux droits de l'homme. Au niveau national, l'Assemblée nationale n'a pas examiné le projet de loi qui aurait porté création de la Commission nationale des droits de l'homme avant le début des vacances parlementaires de trois mois en juillet. Pendant la période considérée, la Mission a organisé un atelier avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme dans le cadre duquel des groupes de la société civile ont demandé que le projet de loi soit amendé; elle a également organisé un atelier avec le Comité permanent des droits de l'homme de l'Assemblée nationale, qui était consacré aux traités sur les droits de l'homme auxquels le Soudan est partie. En août, en coopération avec la police nationale de Khartoum, elle a organisé une série d'ateliers sur les droits de l'homme et le maintien de l'ordre en vue de l'adoption et de la promotion des normes internationales relatives aux droits de l'homme par la police nationale.

État de droit

38. Pendant la période considérée, la MINUS a aidé les autorités du Sud-Soudan à élaborer un programme de formation à l'intention du personnel des établissements pénitentiaires au Sud-Soudan et a formé 100 personnes à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus à Rumbek du 18 au 27 juillet. Le 26 juillet, le PNUD et la MINUS ont formé 250 policiers à Juba aux principes de l'état de droit et à l'organisation de la justice pénale. Les autorités du Sud-Soudan ont demandé à la MINUS de détacher des spécialistes de l'application des peines dans les principaux établissements pénitentiaires afin de conseiller et de former le personnel local. La Mission aurait besoin que les États Membres détachent 25 spécialistes pour satisfaire cette demande. Le PNUD a également mené des activités de renforcement des capacités à l'intention des organismes et acteurs nationaux chargés de l'application des lois, notamment en organisant trois voyages d'étude à l'intention des membres de la Commission nationale des services judiciaires. La MINUS et le PNUD ont apporté leur concours aux autorités du Sud-Soudan en aidant le Groupe de travail sur les questions budgétaires à planifier et à établir le budget des organismes chargés de promouvoir l'état de droit jusqu'en 2009.

Information

39. La radio de la MINUS a commencé à émettre à Juba le 30 juin. La nouvelle station, Miraya (Miroir) FM émet sans interruption et propose des bulletins d'information, actualisés trois fois par jour, en anglais, en arabe et dans le dialecte arabe en usage à Juba. Les autorités du Sud-Soudan ont accepté que Miraya FM émette dans l'ensemble du Sud-Soudan et la Mission se prépare à toucher les principales régions habitées au Sud-Soudan d'ici à la fin de l'année. Les autorités de Khartoum continuent cependant à s'opposer à la diffusion des émissions de la radio de la MINUS dans le Nord, alors même que l'accord sur le statut des forces prévoit que la Mission puisse émettre dans l'ensemble du pays.

40. En juillet, la MINUS a participé à la première réunion tenue par la Commission conjointe des médias depuis août 2005. Les participants ont examiné comment faire connaître l'Accord de paix global, notamment en diffusant des documents établis par la MINUS auprès de la presse écrite et radiotélévisée. Aucune décision concrète n'a cependant été prise. La Mission a obtenu des locaux pour ses centres d'information à Kadugli et Malaka et négocie l'ouverture de centres d'information à Juba et Khartoum. Elle continue également à aider l'Union africaine à faire connaître l'Accord de paix pour le Darfour au moyen d'ateliers, d'un site Web et de programmes de radio.

Aide humanitaire

41. La situation humanitaire demeure stable au Sud-Soudan, ce qui a incité la communauté humanitaire internationale à intensifier ses activités et à faire preuve d'optimisme. Entre janvier et le début du mois de juin cette année, l'aide internationale a permis de construire ou de remettre en état 370 kilomètres de routes, ce qui a facilité le retour de plus de 10 000 réfugiés au Sud-Soudan, l'acheminement d'une aide alimentaire destinée à 3 millions de personnes et la vaccination de 4,8 millions d'enfants contre la poliomyélite. Les opérations ont été ralenties par la saison des pluies mais devraient reprendre normalement d'ici à octobre ou novembre.

42. En revanche, la situation humanitaire s'est gravement détériorée au Darfour depuis la signature de l'Accord de paix pour le Darfour le 5 mai. Lorsque la liberté de passage est garantie, la communauté humanitaire poursuit la mise en œuvre d'un programme multisectoriel solide, ce qui permet de conserver les acquis obtenus dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement depuis août 2004. Toutefois, un accès limité dans certaines zones, la recrudescence de la violence à l'égard du personnel humanitaire et l'affaiblissement de la position de la MUAS commencent à entamer ces gains humanitaires durement acquis. Pendant la période considérée, l'acheminement de l'aide humanitaire a atteint son niveau le plus faible depuis 2003 (en dessous de 60 %). Les populations souffrent aussi bien de l'instabilité et de la violence que des obstacles rencontrés par le personnel humanitaire pour acheminer l'aide. Les personnes déplacées ont moins confiance dans la Mission de l'Union africaine depuis que la MUAS passe pour être partielle; l'insécurité a donc augmenté à mesure que la MUAS quittait plusieurs camps. Les besoins humanitaires devraient augmenter à court terme puisque l'on s'attend à des moissons très modestes en novembre du fait que les champs n'ont pas été cultivés par suite des déplacements de population.

43. Le Gouvernement continue de restreindre l'accès des organismes humanitaires dans les États de Kassala, de la mer Rouge et de Gedaref. Des accords bilatéraux ont assoupli l'accès pour certains organismes, mais de nouvelles restrictions ont été imposées à la fin du mois d'août. La liberté de passage du personnel humanitaire à Abyei s'est améliorée, encore que les observateurs de la MINUS ne puissent se déplacer comme ils l'entendent. Faute d'une administration civile à Abyei, la transition entre l'aide humanitaire et les programmes de relèvement prend du retard, entraînant un risque de crise humanitaire.

Protection des civils

44. Au cours de la période considérée, la police a fait des incursions au nord du Soudan dans les camps abritant des personnes déplacées, dans des sites de réinstallation et dans des squatters des environs de Khartoum. Ces incursions sont souvent accompagnées de violences, d'exactions et d'extorsion de fonds. Les 16 et 17 août, les autorités ont expulsé environ 12 000 personnes déplacées à Dar Assalam au sud de Khartoum et démoli 3 500 maisons en un seul jour. Un nombre indéterminé de personnes déplacées auraient été tuées et blessées au cours de ces opérations. La MINUS, qui est jusqu'à ce jour empêchée d'accéder à cette zone, demande instamment que des mesures soient prises à un niveau élevé pour répondre aux besoins des populations réinstallées et prévenir toute forme d'exaction. À cet égard, j'aimerais rappeler aux autorités soudanaises que les organismes des Nations Unies et leurs partenaires sont tout à fait disposés et prêts à apporter leur contribution à la planification du processus de réinstallation des personnes, y compris en ce qui concerne la préparation des sites et la fourniture de services.

45. Au sud du Soudan, le renforcement de la coopération entre les organismes des Nations Unies et la MINUS a contribué à coordonner les actions de protection face à l'insécurité actuelle. Ainsi, lorsque des civils ont été attaqués et pillés à Jonglei par des membres de milices qui ont résisté au désarmement par la force, la MINUS a rapidement déployé des équipes interinstitutions d'évaluation établies à Malakal et Juba.

46. Le recrutement d'enfants dans les forces armées au Soudan demeure un sujet de grande préoccupation comme je l'ai indiqué dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 17 août (S/2006/662). Dans le sud du Soudan, les enfants soldats sont souvent mobilisés dans les autres groupes armés.

Retour

47. Au cours de la période considérée, les retours aux trois régions (Abiye, Kordofan méridional et Nil bleu) et au Sud ont diminué car les pluies ont rendu de nombreuses routes impraticables. Des petits groupes de rapatriés continuent d'arriver par voie fluviale. Les retours devraient cependant reprendre à une grande échelle en octobre. Le Gouvernement du Sud-Soudan compte organiser le rapatriement du plus grand nombre parmi les 680 000 personnes déplacées déjà enregistrées auprès des autorités et qui souhaitent se réinstaller dans leur région d'origine. Soucieuse de contribuer à la réalisation de l'ambitieux plan du Gouvernement du Sud-Soudan, l'ONU a apporté un appui technique à l'organisation des retours en veillant à ce que ceux-ci soient conduits conformément aux normes internationales. Assurer en temps voulu aux communautés des régions qui

connaissent un afflux important de personnes déplacées une réinsertion et une aide au relèvement efficaces est un défi majeur.

48. Au Darfour, les conditions de sécurité n'ont pas permis d'assurer le retour des personnes déplacées. La MINUS s'est donc essentiellement attachée à préparer les retours et à veiller à ce que les organismes puissent intervenir efficacement si les conditions de sécurité s'améliorent. Les mécanismes existants, notamment les accords avec le Gouvernement, demeureront des instruments essentiels qui permettront de veiller à ce que les retours se fassent librement, en toute sécurité et dans la dignité.

Déminage

49. Dans de nombreuses régions du Soudan, les mines terrestres et les munitions non explosées demeurent une grave menace pour la population, mais aussi pour les membres des Nations Unies et le personnel humanitaire intervenant sur le terrain. Les équipes antimines de la MINUS ont cependant progressé dans les actions de déminage et de sensibilisation au danger des mines. À ce jour, des zones dangereuses ont été déminées sur une superficie de 7 millions de mètres carrés et près de 2 100 mines antipersonnel, plus de 900 mines antichars et environ 270 000 pièces de munitions non explosées et munitions d'armes légères ont été détruites. La MINUS et l'UNICEF ont mené des activités de sensibilisation au danger des mines auprès de 834 000 personnes. La Mission a organisé des séances d'information sur la sécurité dans la lutte antimines, qui ont touché plus de 2 400 fonctionnaires employés par la Mission ou par d'autres organismes des Nations Unies ou des organisations non gouvernementales. En outre, 179 fonctionnaires ont suivi une formation de formateurs.

50. Les équipes de lutte antimines de la MINUS ont en priorité déminé les routes humanitaires dans les Monts Nouba, à Juba, Rumbek, Wau, Yeï, Malakal, Ed Damazin et au Darfour. Plus de 1 200 kilomètres de routes ont été inspectés ou déminés aux fins du déploiement d'urgence et de l'acheminement de l'aide. La route reliant Kadugli à Fama, fermée pendant 16 ans, est sur le point d'être rendue à la circulation. Cependant, ces actions ayant été interrompues par la saison des pluies, on s'est plutôt attaché à engager et à former des démineurs. Trois contingents de démineurs d'Égypte (à Kadugli), du Kenya (à Wau) et du Bangladesh (à Juba) ont engagé les opérations. Des unités pakistanaises ont reçu des accréditations provisoires et seront déployées à Kurmuk à la fin du mois d'août. Les unités cambodgiennes stationnées à Malakal suivent une formation. Elles devraient être opérationnelles à la fin de la saison des pluies.

51. L'Autorité nationale de la lutte antimines, créée en mars 2006, s'est réunie pour la première fois en août et a approuvé le Cadre stratégique national de lutte antimines. La Mission a apporté un appui au renforcement des capacités de l'Autorité en organisant notamment une formation de huit semaines au bénéfice du personnel de l'Unité mixte intégrée de déminage et sept cours sur le développement des capacités nationales de lutte antimines destinés à l'amélioration des capacités techniques et d'encadrement du personnel national et international chargé de la lutte antimines.

Relèvement économique et reconstruction

52. L'économie continue de croître à un rythme rapide. L'inflation reste sous contrôle. La croissance du PIB devrait s'établir à 12 % en 2006 grâce à la hausse des recettes pétrolières et au dynamisme de l'activité dans les secteurs non pétroliers. Cependant, la baisse de la production de pétrole au cours du premier semestre a pesé sur le solde budgétaire et la balance des comptes courants. L'inflation moyenne a été de 6,4 % en juin 2006. Elle était de 8,5 % en décembre 2005. La meilleure tenue de l'inflation se reflète, entre autres, dans la baisse des prix des produits alimentaires. Les progrès accomplis par le secteur privé ne touchent malheureusement que la région de Khartoum et ne bénéficient essentiellement qu'à l'élite et aux personnes à revenu élevé. L'ONU, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont mis en place les 21 et 22 juin à La Haye la Mission conjointe d'évaluation au Darfour dans le cadre de l'Accord de paix au Darfour. Cette mission devrait permettre de répondre rapidement aux besoins urgents de la population et de mieux planifier et coordonner le développement à long terme sur la base des besoins exprimés par les habitants du Darfour eux-mêmes. Cependant, l'escalade de la violence a gravement entravé les activités de la mission d'évaluation.

53. L'appui des donateurs reste en deçà des besoins humanitaires. À la fin d'août 2006, les fonds promis par les donateurs ne couvraient que 56 % (896,5 millions de dollars) des besoins humanitaires. En ce qui concerne le relèvement et le développement, les participants à la première réunion du Consortium pour le Soudan, qui a eu lieu en mars 2006, ont indiqué que la lenteur des décaissements des contributions effectivement versées dans des fonds d'affectation spéciale multidonateurs constituait le principal problème. La structure et l'administration de ces fonds par la Banque mondiale se sont révélées inefficaces et n'ont pas permis de répondre aux besoins immédiats après le conflit. La faiblesse des capacités du Gouvernement du Sud-Soudan a également contribué à cette situation. Depuis la Conférence d'Oslo, environ 430 millions de dollars, sur les 2,6 milliards de dollars nécessaires à la reconstruction après le conflit conformément à l'évaluation de la Mission conjointe, ont été décaissés. En ce qui concerne les ressources des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, moins de 12 millions de dollars avaient été décaissés à la fin de juillet 2006 aux fins de la programmation.

Égalité des sexes

54. Malgré les quelques progrès accomplis grâce à l'ouverture d'espaces de dialogue sur les questions concernant l'égalité des sexes depuis la signature de l'Accord de paix global, de nombreux problèmes continuent d'entraver la promotion économique des femmes au Soudan. La MINUS a entamé la rédaction d'un manuel de formation pour les femmes candidates aux élections nationales et s'emploie à sensibiliser les membres de la police du Kordofan méridional à la situation des femmes victimes de violence sexuelle. Au sein de la Mission, le Groupe de l'égalité des sexes a distribué des copies de la résolution 1325 (2000) et de la circulaire du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles (ST/SGB/2003/13).

VIH/sida

55. Le Groupe du VIH/sida de la MINUS a continué de fournir des services de conseil et de dépistage et de donner aux contingents chargés du maintien de la paix des cours d'initiation et de sensibilisation au danger du VIH/sida. Le Groupe a également formé 32 membres de l'APLS pour en faire des acteurs du changement des comportements à Rumbek dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion. En outre, les programmes de sensibilisation ont touché environ 1 200 membres de l'APLS et un millier de personnes déplacées à la station d'étape de Lologo à Juba. Le Groupe a aussi aidé le Programme national soudanais de lutte contre le VIH/sida à élaborer un projet de sensibilisation des membres des Forces armées soudanaises au VIH/sida.

Déontologie et discipline

56. Le Groupe de la déontologie et de la discipline de la MINUS continue d'agir dans les domaines de la prévention, de l'application des règles et de la sensibilisation et veille à ce que tous les membres de la Mission respectent le code de conduite applicable au Soudan. Tous les nouveaux membres de la Mission participent à une formation complète portant sur le code de conduite et l'exploitation et la violence sexuelles. Au cours de la période considérée, la Mission a également mis en place une stratégie d'information sur les normes de conduite de l'ONU et a élaboré et appliqué une procédure opérationnelle permanente pour dénoncer tout manquement au code de conduite. Après enquête, un membre de la Mission a été licencié après avoir été convaincu d'exploitation sexuelle au cours de l'année 2005. Au 28 août, des enquêtes étaient menées concernant 33 cas du même type dont huit devraient faire l'objet d'un rapport du Bureau des services de contrôle interne.

Accord sur le statut des forces

57. Les violations apparentes des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de l'accord sur le statut des forces sont très préoccupantes. Au cours de la période considérée, les Forces armées soudanaises ont continué d'empêcher les mouvements de la Mission au nord d'Abyei, de sorte que la surveillance n'a pu s'exercer que sur 20 % du secteur, ce qui constitue une violation des obligations du Gouvernement conformément à l'Accord de paix global. Parallèlement, le Gouvernement continue d'arrêter et de détenir des agents de la Mission recrutés sur le plan national, en violation de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et de l'accord sur le statut des forces. De même, les difficultés rencontrées pour dédouaner le matériel de la Mission et le refus d'autoriser la radio de celle-ci à émettre dans le nord du Soudan constituent des violations de l'accord sur le statut des forces.

IV. Observations

58. Un an après l'avènement du Gouvernement d'unité nationale, les parties ont accompli des progrès, certes limités, au regard des engagements qu'elles ont pris dans l'Accord de paix global. Si les engagements pris en matière de sécurité sont plutôt tenus, l'application de plusieurs autres dispositions importantes de l'Accord a pris du retard. Il semble malheureusement que celle-ci se fasse sur une base

sélective. Les parties n'ont pas pu résoudre certains contentieux importants et ont très peu progressé dans les domaines essentiels du partage du pouvoir et des richesses, qui constituent la pierre angulaire de l'Accord, notamment en ce qui concerne Abyei, les recettes pétrolières, la frontière Nord-Sud et les autres groupes armés. En outre, les parties ont très peu avancé en ce qui concerne la préparation des élections nationales. Il importe de leur rappeler qu'aucun engagement figurant dans l'Accord n'est facultatif. Elles doivent remplir toutes leurs obligations rapidement et pleinement.

59. Alors que les divers organes chargés du cessez-le-feu prévus dans l'Accord fonctionnent convenablement, les restrictions qui sont actuellement imposées aux activités de surveillance de la Mission à Abyei et dans ses alentours constituent une violation claire de l'Accord de paix global. Ces restrictions sont d'autant plus préoccupantes que l'incapacité de la Mission d'intervenir convenablement dans le nord d'Abyei ne fait que susciter la suspicion entre les parties. Il est également inacceptable que la Commission politique de cessez-le-feu ne soit pas parvenue à un compromis politique sur cette question fondamentale. J'engage cet organe à trouver une solution à cette question dans les plus brefs délais.

60. L'attaque délibérée perpétrée par des inconnus armés contre une équipe conjointe de surveillance le 17 août près de Malakal est particulièrement inquiétante. Le Comité militaire conjoint du cessez-le-feu enquête sur cet incident, y compris sur les allégations de participation des autres groupes armés à cette attaque. Je demande aux deux parties de veiller à ce que les auteurs de ce crime soient identifiés et rendent compte de leurs actes et à faire en sorte que de tels incidents ne se reproduisent pas.

61. Le peuple soudanais fonde de grands espoirs sur les dividendes de la paix après la signature de l'Accord de paix global. À ce jour, ces attentes n'ont pas été satisfaites. Les Nations Unies ont considérablement élargi les activités humanitaires et de relèvement avec des ressources limitées. Cependant, l'accélération de l'exécution des programmes de relèvement et de développement, notamment au moyen des ressources des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, contribuera de façon cruciale à renforcer l'appui à la paix, en particulier dans le sud et les trois régions. Parallèlement, les donateurs devront tenir les engagements pris à la Conférence d'annonce de contributions d'Oslo de 2005. J'invite de nouveau la communauté internationale à tenir ses engagements en fait et dans les délais voulus.

62. L'application de l'Accord de paix global entre dans une phase nouvelle et périlleuse. Au cours des prochains mois, les parties devront progresser de façon notable en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le recensement national et les élections tout en poursuivant de façon active et déterminée l'exécution des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion afin de lutter contre le fléau des armes légères. J'en appelle à la communauté internationale pour aider le peuple soudanais à faire face à ces nouveaux défis et à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global financièrement, techniquement et politiquement.

63. Il est clair que l'application de l'Accord constitue un défi redoutable. On ne récolte que si on a semé et si la communauté internationale souhaite cueillir les fruits d'une paix durable à la fin de la période intérimaire prévue dans l'Accord de paix global, il faut tout faire pour préparer les conditions d'une paix et d'un développement durables.

64. L'histoire du Soudan montre bien que la paix est indivisible. Les progrès accomplis dans les pourparlers sur l'est du Soudan sont encourageants et me donnent l'espoir qu'ils aboutiront à un accord global et durable. Cependant, les efforts entrepris pour appliquer l'Accord de paix global ne suffiront pas si le Darfour ne connaît pas une paix durable. À l'inverse, l'Accord de paix global demeure le fondement sur lequel s'appuierait l'Accord de paix au Darfour, quand bien même il semble aujourd'hui instable. Le peuple et les dirigeants du Soudan doivent, avec l'appui actif de la communauté internationale, aller dans ces deux directions pour que le pays puisse enfin sortir du conflit et de l'instabilité.

65. J'espère sincèrement que les dirigeants du Soudan sont pleinement conscients des conséquences qui peuvent découler de leur réaction négative aux propositions généreuses de la communauté internationale concernant le Darfour, qui reposent sur l'Accord de paix au Darfour et la position conjointe de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies relative au renforcement de la Mission de l'Union africaine au Soudan et au transfert des opérations à l'ONU. Il ne peut y avoir de solution durable au Darfour par la contrainte et la violence. L'ONU est prête à suivre le chemin du dialogue politique. Les Soudanais eux-mêmes y sont disposés comme ils l'ont affirmé à Abuja. Je suis disposé à continuer d'engager toutes les parties à suivre cette voie. Le Conseil de sécurité jouera un rôle déterminant dans ce processus, mais son efficacité dépendra de sa capacité à parler et agir en toute unité. En définitive, les dirigeants de Khartoum seront entièrement responsables de la voie qu'ils auront choisie.

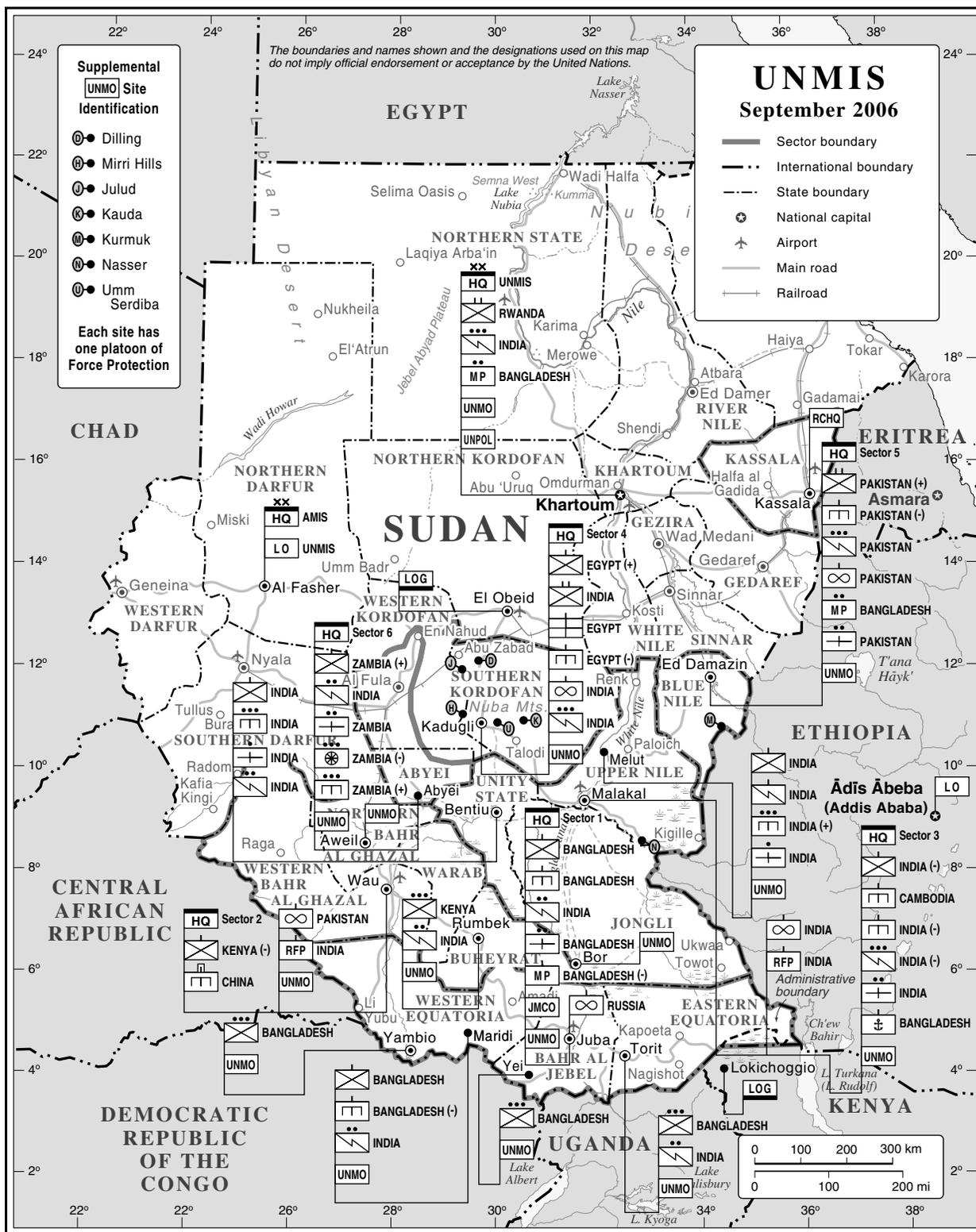
66. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial, ainsi que les fonctionnaires des Nations Unies pour les efforts qu'ils déploient sans relâche afin de contribuer à apporter la paix au peuple soudanais. Je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUS pour une période de 12 mois s'achevant le 24 septembre 2007.

Annexe

Effectifs militaires et de police (au 27 août 2006)

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Contingents		Officiers d'état-major		Total			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Allemagne	0	34			0	3	0	37	0	4
Argentine									0	11
Australie	0	6			3	6	3	12	2	8
Autriche						2		2		
Bangladesh	0	23	0	1 501	0	26	0	1 548	3	26
Belgique	0	4					0	4		
Bénin	0	7					0	7		
Bolivie	0	15					0	15		
Botswana	0	5					0	5		
Bosnie									1	1
Brésil	0	24					0	24	0	3
Burkina Faso	0	7					0	7		
Cambodge	0	15	0	135	0	1	0	151		
Canada	2	23			1	5	3	28	0	2
Chine	0	15	7	428		8	7	451	2	13
Croatie					0	3	0	3		
Danemark					0	6	0	6		
Égypte	0	21	16	780		19	16	820		
Équateur	0	20					0	20		
El Salvador	0	5					0	5	1	5
États-Unis d'Amérique									2	5
Fédération de Russie	0	15	0	120	0	2	0	15	0	13
Fidji	0	8					0	8	0	5
Finlande					0	2	0	2	0	2
Gabon	0	10					0	10		
Gambie									4	15
Ghana									6	35
Grèce	0	4			0	2	0	6		
Guatemala	0	8					0	8		
Guinée	0	16					0	16		
Inde	0	26	4	2 571		25	4	2 622	1	29
Indonésie	0	13					0	13		
Jamaïque									2	5
Jordanie	0	15			0	8	0	23	0	10
Kenya	0	10	32	786		6	33	802	1	20

Pays	Composante militaire									
	Observateurs		Contingents		Officiers d'état-major		Total		Police civile	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Kirghizistan	3	7					3	7	0	1
Malaisie	0	10			0	3	0	13	0	10
Malawi	0	7			0	1	0	8		
Mali	0	15					0	15		
Mongolie	0	2					0	2		
Mozambique	0	3					0	3		
Namibie	0	10					0	10	0	1
Népal	2	8	2	221		4	4	233	1	54
Nigéria	0	8					0	8	4	45
Norvège	1	19				7	1	26	0	4
Nouvelle-Zélande	0	2			0	1	0	3		
Ouganda	0	10					0	10	2	17
Pakistan	0	22	0	1 542	0	23	0	1 587	0	44
Paraguay	0	10					0	10		
Pays-Bas	1	13				2	1	15	2	10
Pérou	0	17					0	17		
Philippines	0	20					0	20	0	55
Pologne	0	2					0	2		
République de Corée	0	7					0	7		
République-Unie de Tanzanie	1	19					1	19	0	3
République de Moldova	0	2					0	2		
Roumanie	0	12					0	12		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord					0	3	0	3		
Rwanda	0	18	0	254	0	2	0	274	0	20
Samoa									0	17
Sri Lanka	0	6					0	6	0	23
Suède	0	3			0	1	0	4	0	8
Thaïlande	1	14					1	14		
Turquie					0	4	0	4	0	28
Ukraine	0	13					0	13	1	23
Uruguay									0	2
Vanuatu									0	6
Yémen	0	20					0	20	0	3
Zambie	0	15	13	315		7	13	338	0	19
Zimbabwe	2	19					2	19	0	26
Total par sexe	13	682	75	8 653	4	182	92	9 516	41	625
Total	695		8 727		186		9 608		666	



Map No. 4249 Rev. 5 UNITED NATIONS
September 2006

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section